



Pacs et vie privée et familiale

Par **sami45**, le **29/03/2010** à **21:38**

Bonjour, rnl'autre fois en janavier j'ai posé la question sur la regularisation d'un sans papier pour une carte de vie privé et familiale par le pacs rnune personne m'avait repondu (pseudo chris)rnor que je vois qu'elle est complètement a cote de la plaque, rnm'indiquant que je n'avais aucun droit , et que je serais expulsé, rnarchi fautrne je suis partia la source , sa se passe bien rndonc avec 3 ans de vie commune de pacs avec justifications tres solide rnmeme plsu devie commune 4 ans , certe sa donne pas droit automatique mais sa marche dans un sens rna ce que je vois avec le pacs et 4 de vie commune avec preuve rncomme impots, a deux nom compte bancaire, facture loyer, edf, sa peut marcher rnj'attends la reponse de chris a cela , elle n'est pa credible ses reponses

Par **mima**, le **02/04/2010** à **19:19**

bonsoir,rnrnce n'est pas tout à fait exact. j'ai déjà essuyé deux refus sous des prétextes différents. le premier 1 an pas assez, le deuxième il faut prouver la relation ?????? s'explique peut être par le fait que je suis plus âgée. 3eme refus, mon ami à des enfants au bled... donc refus.... aussi. nous sommes devant le tribunal administratif de marseille... c'est passé le 1.4 je ne connais pas encore le résultat, je vous le communiquerai semaine prochaine....rnce n'est pas joué, si vous n'avez pas de différence d'âge vous n'aurez peut être pas les mêmes problèmes.....rnmon avocat a fait un nouveau recours, sur la base du premier refus.. puisque nous avons donc 2 ans maintenant... en fait celà fait 4 procédures..... trrès très couteux..rne pas désespérer.

Par **sami45**, le **02/04/2010 à 21:42**

bonsoir , rnmadame je repondsrna mima, rn sinon comme j'ai eu certain informations
necessaire avant d'entamer des demarcherndonc il faut minimum 3 ans de vie commune la
prefecture exige sa, avec preuve solide, impot aux deux nom, quittance de loyer, facture et
temoignage c si possible en tout toute justification au deux nom maside 3 ans ,rnbein ils m'ont
informer que si refus , ya la lettre d'obligation de quitter le territoire c automatique, voila mais
dans tout dossier chacun son histoire , rnje voulais avoir de plus information par vous madame
pour m'eclaircir car moi je compte mener la demarche par le mrp associaton local dici rnici
comme marseille la prefecture est tres stricte et severerndonc moi je vis avec une
françaisernde meme age que moi 45ans rndepuis 2006, pacsé en 2007 piece de vie commune
a deux nomsrnlles impots, quittance d e loyer facture edf, temoignage de famille et ami, photos
de nous deux , durant tout ce temps des 4 ans , tout et mi aux deux nomsrnen plsu de cela
rnmoi je n'ai plus d'attache en algerie ni pere ni mere ni enfant, ni femme personne j'ai qu'une
soeur qui est la qui vit la est française par naturalisation,rndonc je voulais savoir par vous
madamerncomment vous avez fait pour déposer le dossier a la pref rncombien de piece il faut
fournir est c e que c par vous que vous avez déposer le dossier ou avocat rnapres le refus
estce que vous l'avez reçu par lettre est ce qu'il y avait arrete de partir de retour au bled car
nous on a toujours peur de s'approcher a la prefecture comment faire ?rnje vous remercie par
avance de me répondre madamerncordialement,

Par **mima**, le **02/04/2010 à 22:10**

sami45,rnje réponds à ta question. en fait j'ai fait une demande de régularisation par
l'intermédiaire d'un avocat, pour obtenir un titre de séjour pour vie privée familiale.suite à
conclusion d'un pacs, ce qui a été refusé, d'ou des recours à chaque refus, deux requêtes
refusées, + tribunal administratif marseille. plus une nouvelle requête sur le premier
refus.rnpar avocat. (une petite fortune)..rn nous n'osons pas nous marier pour les mêmes
raisons que vous.rn nous espérons encore...

Par **sami45**, le **02/04/2010 à 22:18**

oui dommage rncar des la premiere fois le premier refus il faut faire recour au tribunal
adminisrnpuis la a ce que je comprend on vous a refuse pour motif (pas assez de vie
commune, et 2eme votre relation est douteuse, par apport a l'age) estce que c marquer sur la
lettre de la pref,puis vous savez en general ya des avocats qui ne ramene rien mieux de partir
par association,avocat apres refus rnje sais que le mariage , c pas facile rnpuis sa depend de
ce que vous avez fourni comme piece dans le dossier rnj'attend votre reponse , je vous
souhaite bon courage ,aussi je voulais bien trouver une personne comme vous dans la meme
situation que moi rncordialement et bon courage

Par **didier**, le **02/04/2010 à 23:29**

bonjourrn rnmoi aussi je suis dans la memme situation que vous et pire car je vien de recevoir un oqtf.alors la conclusion que le pacs et nul car c'est bien au vouloir du prefet et le mariage c'est trop contolé donc bay bay la france bonjour la belgique.hhhh

Par **sami45**, le **02/04/2010 à 23:34**

toi didier le probleme j'ai compris t'avais de visa d'entree c sa ton probleme c tres difficil pour toi, autrement si t'avais visa sa serait plus facile car j'ai une reponse d'une personne qui a eu c papiers a mulun sans probleme avec le pacs 2 ans de vie commune mais entree reguliere,tu sais j'en connais aussi sur la belgique des algeriens ils ont meme probleme sans visa

Par **didier**, le **02/04/2010 à 23:45**

merci pour votre reponse mais je vais te dire le motif de prefet c'est pas la probleme du visa .mais il considère que ma relation et recente et pas ancienne et j'ai d'attache en tunisie.car le prefet il exige dans certain departement de 3ans de vie commune.mais pour votre cas moi je vous grantie votre papier mais il bouger vite car les lois il change et sa devien très dur.vous avez toute le condition d'obtenir la carte sejour la prefecture il a

Par **sami45**, le **02/04/2010 à 23:48**

oui je sais merci , mais je te dis a toi courage tiens bon , mais d'apres ce qui j'ai compris t'avais 3 ans de vie commune avec preuve normalement

Par **didier**, le **02/04/2010 à 23:48**

des raison pour vous dir non .pour rentré au bled et faire mariage la ba c'est le bazar car il faut attendre ...et sur la belgique je connais j'(eté en 2007 c'est pas mieux mais c'est moin dur et te peut vivre sans papier sans problème.

Par **sami45**, le **02/04/2010 à 23:51**

oui mais rester sans papier c pas une solution aussi,ainsique pour ta femme qu'estce quelle dit si tu pars en belgique, tu peux te marier ici en france dans une autre commune change de commune si tu connais vous avez le meme age ou pas? tuas kel age didierrncordialement

Par **didier**, le **02/04/2010 à 23:51**

oui j'ai 3ans avec de preuve bien sur. je suis bien intégré et ma femme elle est fonctionnaire.j'ai des bonnes condition mais pas de chance .

Par **didier**, le **02/04/2010** à **23:53**

on est pas très loin j'ai 25 ans .

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **23:54**

3 ans de vie commune ya pas de doute didier tu sais c legale pa splus que sa mais peut etre quil ya autre raison ta reçu la lettre de refus avec le motif pk , alors tu fais recour au tribunal administratif,avec asscoiation mrp tu auars gain de cause apart moi je vois le vvisa pose probleme car meme ils te diront d'aller chercher visa long sejour

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **23:56**

t jeune elle est pa trop age que toi elle n'est deja divorce avec enfants en plus si ta fourni dans ton dossier c fiche de paies et certificat dimposition aux deux noms

Par **didier**, le **03/04/2010** à **00:03**

mpas trop agés que moi mais oui elle a un enfant que j'énlève lui comme mon propre fils avec elle et il est divorcé depuis 2 ans .je suis au recours et je vais voire le resultat .et le fiche de pays et le certefica d'impot sont pas au deux nom.

Par **sami45**, le **03/04/2010** à **00:09**

tu devarsi te declarer aux impots avec elle conjoint vous aurez l'attestation d'impot au deux nom comme sa meme elle touchera la prime au foyer car tu es declarer sans travail tu ne travailles pas, moi je l'ai fait depuis 2008 ma femme travaille moi je ne travaille pas donc l'attestation aux deux coinjoints , en plus sa justifie quec elle qui travaille qui subvient au besoin du couple veut dire c pa pacs blanc je ne donne riende ma poche

Par **didier**, le **03/04/2010** à **00:15**

y'a pas de prime au foyer car l'un de deux travail .et aussi ma femme est medecin donc on a pas le droit.

Par **sami45**, le **03/04/2010** à **00:18**

ok si elle a bcp de salaire oui , mais sinon l'attestation d'imposition,est une preuve sur tres valable que les facture et quittance de loyer